



INFORMATIONS DU FABRICANT

PROTECTION MULTIPLE

CE VÊTEMENT A ÉTÉ CERTIFIÉ SELON
L'ORDONNANCE PSA PSAV AS 2017 5859 /SR
930.115 OU LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 2016 / 425.

EN 1149 / EN ISO 11612 / EN ISO 11611 / IEC 61482



workfashion.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CE VÊTEMENT A ÉTÉ CERTIFIÉ SELON L'ORDONNANCE SUR LA SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OEPI, RO 2017 5859/RS 930.115 ET LE RÈGLEMENT UE 2016/425

SYSTÈME DE TAILLES

Le système de tailles européen se réfère à votre masse corporelle et vous facilite le choix d'un vêtement de protection adapté. La taille est marquée sur l'étiquette du vêtement.



A = tour de poitrine en cm

B = tour de taille en cm

C = entrejambe en cm

D = taille en cm

CONSEILS D'ENTRETIEN

Pour garantir l'effet protecteur du vêtement, il faut observer les conseils d'entretien figurant sur l'étiquette dans le vêtement ainsi que les recommandations données par le fabricant. Les explications détaillées des symboles d'entretien peuvent être consultées à l'adresse internet www.ginetex.ch. Laver les vêtements à l'envers, séparément et par type. N'utilisez pas de détergents contenant des azurants optiques, des produits chimiques oxydants ou alcalins. Par exemple: agents blanchissants, désinfectants, hydroxyde de sodium ou de potassium, produits contenant de l'ammonium et toutes les sortes de détachants. Charger la machine à laver aux $\frac{3}{4}$ au maximum et adapter en conséquence le dosage du détergent. N'utilisez pas d'adoucissant textile. L'utilisation du sèche-linge ou du tunnel de finition n'est pas recommandé, sauf inscription contraire sur l'étiquette d'entretien.

STOCKAGE ET CYCLE DE LAVAGE

Le vêtement de protection contre la pluie ne doit pas être exposé à la lumière lors du stockage. Il doit être tenu au sec. Veuillez consulter le nombre de cycles de lavage sur l'étiquette d'entretien du vêtement. Si le nombre maximal de cycles de lavage n'est pas indiqué, le matériau a subi 5 cycles de tests. La durée de vie d'un vêtement ne dépend pas seulement du nombre de cycles de lavage indiqué, mais aussi de l'usage qui en est fait, du domaine pour lequel il est utilisé, de son entretien et de son stockage. En cas de non-respect des conseils d'entretien, le nombre de cycles de lavage indiqué n'est plus garanti.

CONSEILS DE CONTRÔLE/RÉPARATION ET ÉLIMINATION

Le vêtement doit être conservé en bon état et contrôlé régulièrement quant aux dommages éventuels ou autres détériorations (par exemple coutures ou fermetures défectueuses). Ce contrôle doit être répété après chaque cycle de lavage. Un vêtement abîmé doit être réparé par un professionnel avec le matériau original. Si ce n'est pas possible, il faut alors remplacer le vêtement. Le vêtement de protection peut-être éliminé avec les déchets ménagers habituels (sauf indication contraire ou autre instruction de l'employeur par exemple).

LA PERSONNE DOIT PORTER UNE VESTE ET UN PANTALON DE LA MÊME CLASSE DE PROTECTION. ET IL FAUT QUE LES VÊTEMENTS SOIENT TOUJOURS PORTÉS FERMÉS POUR OBTENIR LA PROTECTION OPTIMALE.

**EN 1149-5:2008 / EN 1149-5:2018 À PARTIR DE MARS 2019****INFORMATIONS DU FABRICANT POUR LES VÊTEMENTS DE PROTECTION AYANT DES PROPRIÉTÉS ÉLECTROSTATIQUES SELON LA NORME EN 1149-5:2008 OU EN 1149-5:2018 À PARTIR DE MARS 2019****NORME/CLASSE**

Le vêtement de protection remplit les exigences de base de l'ordonnance (suisse) sur la sécurité des équipements de protection individuelle OEPI RO 2017 5859 930.115 et de la directive UE 2016/425 sur l'équipement de protection individuelle et correspond aux demandes de la norme européenne EN 1149-5:2008 et EN 1149-5:2018 sur les vêtements de protection aux propriétés électrostatiques en liaison avec les exigences générales d'EN ISO 13688.

EN 1149-3:2004 - DÉCHARGE ÉLECTRIQUE

Cette norme décrit la capacité de dissipation de la charge électrostatique à la surface des matériaux utilisés pour le vêtement.

EN 1149-5:2008 OU EN 1149-5:2018 - PERFORMANCES DU MATÉRIEL ET DESIGN

Cette norme fixe les exigences de performances faites aux matériaux et à la construction du vêtement, elle fixe également la procédure pour mesurer la réduction de la charge électrostatique de la tension superficielle des matières utilisées pour le vêtement.

La personne qui porte le vêtement de protection contre les charges électrostatiques doit être dûment reliée à la terre. La résistance électrique entre la personne et la terre doit être de moins de 108Ω, par exemple en portant les chaussures adéquates (d'après EN ISO 20345 avec exigence supplémentaire A ou chaussures professionnelles d'après EN ISO 20347 avec exigence supplémentaire A).

Le vêtement de protection doit être porté fermé.

LES VÊTEMENTS DE PROTECTION AUX PROPRIÉTÉS ÉLECTROSTATIQUES

- ne doivent pas être ouverts, ni enfilés dans une atmosphère combustible ou explosive, ni lors du maniement de substances combustibles et explosives. La personne qui porte le vêtement de protection contre les charges électrostatiques doit être dûment reliée à la terre. Le vêtement de protection est conçu pour être porté dans les zones 1,2, 20,21 et 22 (voir EN 60079-10-1 (7) et EN 60079-10-2 (8)), dans lesquelles l'énergie minimale d'inflammation d'une atmosphère susceptible d'exploser n'est pas inférieure à 0.016mJ.
- Le vêtement de protection ne doit pas être porté dans une atmosphère enrichie en oxygène ou en zone 0 sans l'accord préalable du responsable de la sécurité (voir EN 60079-10-1 (7)). La capacité de performance des vêtements de protection aux propriétés électrostatiques peut être entravée par l'usure, le nettoyage et les salissures.
- doivent être portés de façon à couvrir tous les matériaux qui remplissent ces exigences pendant leur utilisation conforme (y compris les mouvements comme plier le haut du corps). Les fermetures Velcro ne doivent pas être ouvertes dans les zones dangereuses.



EN ISO 11612:2015

INFORMATIONS DU FABRICANT POUR LES VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTRE LA CHALEUR ET LES FLAMMES SELON EN ISO 11612:2015

NORME/CLASSE

Le vêtement de protection satisfait les exigences de base de l'ordonnance (suisse) sur la sécurité des équipements de protection individuelle OEPI RO 2017 5859 930.115 et de la directive UE 2016/425 pour l'équipement de protection individuelle et correspond aux demandes de la norme européenne EN ISO 11612:2015 vêtements de protection contre la chaleur et les flammes, en liaison avec les exigences générales EN ISO 13688.

LE VÊTEMENT DE PROTECTION CONTRE LA CHALEUR

Cette sert à protéger les parties du corps spécifiques des ouvriers exposés à la chaleur contre le contact de courte durée avec les flammes, le rayonnement thermique et, dans le cas où cela été vérifié, contre les projections fluides d'aluminium ou de fer et leur interaction contre ces dangers.

Veuillez lire le degré de performance exact sur l'étiquette du vêtement.

A	propagation de flamme limitée selon ISO 15025
A1	inflammation de la surface
A2	inflammation des bords
B1-B3	protection contre la chaleur par convection et feu ouvert
C1-C4	protection contre le rayonnement thermique
D1-D3	protection contre les projections d'aluminium
E1-E3	protection contre les projections de fer
F1-F3	protection contre la chaleur de contact

L'efficacité complète de la protection n'est donnée que lorsque tout le corps est couvert. Le vêtement de protection doit être vérifié, avant d'être utilisé, par celui qui le porte quant aux dommages qui pourraient entraver sa fonction protectrice, par exemple trous, fentes, coutures et fermetures défectueuses. En cas d'apparition de dommages ne pouvant pas être réparés, il faut échanger le vêtement. Ne pas porter le vêtement de protection directement sur la peau, ne pas porter non plus de sous-vêtements sensibles à la chaleur. Le vêtement de protection doit être porté fermé. Dans les zones de risque exposées à la chaleur, la veste doit être portée avec un pantalon de la même classe de protection.

Si votre vêtement protège aussi contre les projections fluides d'aluminium (lettre code D) et/ou les projections fluides de fer (lettre code E), vous devez en cas de projection de métaux fondus quitter aussitôt votre place de travail et enlever le vêtement. Il n'est pas exclu que, dans le cas de projection de métaux fondus, il y ait des risques de brûlures si le vêtement est porté sur la peau.

Le vêtement doit être lavé (d'après les indications du fabricant) et vérifié régulièrement. Un vêtement sale peut entraîner une réduction de l'efficacité de la protection. Le porteur doit se retirer immédiatement et se débarrasser du vêtement dans le cas où celui-ci est atteint par des projections accidentelles de produits chimiques fluides ou de liquides inflammables et ce, en évitant que les produits chimiques ou les liquides entrent en contact avec la peau, puis il doit jeter le vêtement.

Les modifications arbitraires apportées au vêtement de protection sont interdites pour des raisons de sécurité. Les réparations doivent être effectuées en tenant impérativement compte des indications du fabricant.



EN ISO 11611:2015 CLASSE X / AY

INFORMATIONS DU FABRICANT POUR LES VÊTEMENTS DE PROTECTION UTILISÉS PENDANT LE SOUDAGE ET LES TECHNIQUES CONNEXES SELON EN ISO 11611:2015

NORME/CLASSE

Le vêtement de protection satisfait les exigences essentielles de l'ordonnance (suisse) sur la sécurité des équipements de protection individuelle OEPI RO 2017 5859 930.115 et de la directive UE 2016/425 pour l'équipement de protection individuelle et correspond aux demandes de la norme européenne EN 11611:2015 vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes, en liaison avec les exigences générales EN ISO 13688.

Les chiffres près du pictogramme ont la signification suivante:

Veuillez lire le degré de performance exacte sur l'étiquette dans le vêtement.

CLASSE X

- Classe 1: protection contre les techniques de soudage moins risquées et les situations provoquant moins de projections et une chaleur radiante faible
Au moins 15 gouttes de métal fondu et index de transfert de chaleur RHTI 24 $\geq$ 7s
- Classe 2: protection contre les techniques de soudage risquées et les situations provoquant beaucoup de projections et une chaleur radiante élevée
Au moins 25 gouttes de métal fondu et index de transfert de chaleur RHTI 24 $\geq$ 16s

Tous les matériaux ou associations de matériaux et les coutures principales qui sont utilisées pour les vêtements de protection contre le soudage doivent être dûment vérifiées, en faisant la distinction entre les codes A1 et A2.

AY

- A1 inflammation de la surface
A2 inflammation des bords

Le vêtement de protection pour les soudeurs selon EN ISO 11611:2015 ne brûle pas s'il est touché involontairement et à court terme par une flamme. La peau de la personne qui le porte, recouverte par ce vêtement, est protégée contre les petites projections de métal lors de soudage et d'autres techniques semblables présentant des dangers comparables (par exemple le découpage au chalumeau), mais pas contre de plus grandes quantités de métal fluide chez les ouvriers de fonderie. Le vêtement protège aussi contre les rayons ultraviolets. Il n'y a pas de protection contre le passage du courant à travers le corps lors du soudage à l'arc électrique; il faut donc utiliser des couches intermédiaires isolantes appropriées pour empêcher le contact du soudeur avec les parties conductrices d'électricité de l'équipement. Le vêtement protège seulement contre le contact involontaire court avec des éléments chargés de tension. Des exigences de protection supplémentaires sont nécessaires pour des utilisations spéciales (par exemple manchettes, tabliers, guêtres etc.).

L'efficacité de protection complète n'est donnée que lorsque tout le corps est couvert. Le vêtement de protection doit être vérifié, avant d'être utilisé, par celui qui le porte quant aux dommages qui pourraient entraver sa fonction protectrice, par exemple trous, fentes, coutures et fermetures défectueuses. En cas d'apparition de dommages ne pouvant pas être réparés, il faut échanger le vêtement. Le vêtement de protection doit être porté fermé.

Le vêtement doit être lavé (d'après les indications du fabricant) et vérifié régulièrement. Un vêtement sale peut entraîner une réduction de l'efficacité de la protection. Un soin particulier est nécessaire en cas de soudage dans des pièces étroites (danger d'enrichissement de l'air en oxygène), car une teneur accrue en oxygène de l'air diminue la protection qu'apporte le vêtement de soudeur contre les flammes. La protection contre les flammes est réduite quand le vêtement est souillé par des substances inflammables. L'humidité et la transpiration peuvent diminuer l'effet isolant.

Des brûlures semblables à des coups de soleil indiquent que le vêtement est traversé par les rayons UVB. Il doit être alors remplacé ou complété par une couche protectrice résistante supplémentaire.

Les modifications arbitraires apportées au vêtement de protection sont interdites pour des raisons de sécurité. Les réparations doivent être effectuées en tenant impérativement compte des indications du fabricant.



IEC 61482-2:2009 / IEC 61482-2:2018

INFORMATIONS DU FABRICANT POUR LES VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTRE LE DANGER THERMIQUE CAUSÉ PAR UN ARC ÉLECTRIQUE SELON IEC 61482-1-2:2009 OU IEC 61482-2:2018



IEC 61482-2:2009



IEC 61482-2:2018

EXPLICATION DE L'ARC ÉLECTRIQUE

Un arc électrique est un flux de lumière électrique lors d'un court-circuit.

La plupart du temps il ne dure pas plus d'une seconde et peut causer des températures de plus de 10'000 °C. En plus de la chaleur par convection et des projections de métaux fluides, de grandes quantités de chaleur radioactive sont produites, qui sont invisibles pour l'œil humain et peuvent entraîner des brûlures graves du 2e et du 3e degrés. L'onde de choc a une force de destruction mécanique élevée qui peut faire écrouler les murs.

NORME/CLASSE

Le vêtement de protection satisfait les exigences de base de l'ordonnance EPI (Suisse) OEPI RO 2017 5859/RS 930.115 et celles de la directive UE pour l'équipement de protection personnel 89/686/CE et correspond aux demandes de la norme européenne IEC 61482-2:2009 ou IEC 61482-2: 2018 vêtements de protection contre le danger thermique causé par un arc électrique, en liaison avec les exigences générales EN ISO 13688.

Veuillez lire le degré exact de performance sur l'étiquette du vêtement.

	CPA = CLASSE 1	CPA = CLASSE 2
INTENSITÉ DU COURANT	4kA	7kA
DURÉE DE L'ARC ÉLECTRIQUE	0.5s	0.5s

DIN EN 61482-1-2: méthode d'essai 2 - détermination de la classe de protection contre l'arc de matériaux et de vêtements au moyen d'un arc dirigé et contraint (enceinte d'essai)

IEC 61482-2:2009 ou IEC 61482-2: 2018, travaux sous tension - vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique - partie 2: exigences

Mesure de l'énergie thermique dans l'enceinte d'essai pour le matériau:

- L'estimation pour savoir si des brûlures de 2e degré peuvent apparaître du fait du transport de chaleur se fait à l'aide de la courbe de Stoll
- L'évaluation de l'enceinte d'essai pour les vêtements se fait en intégrant tous les accessoires, le fil à coudre, les fermetures etc.

Autres exigences:

- utilisation d'un fil à coudre résistant à la chaleur (au moins de 260 °C)

Les conditions environnementales et les dangers au poste de travail doivent toujours être pris en considération. Les déviations par rapport aux paramètres contenus dans cette norme peuvent entraîner des conditions changées.

Ce vêtement de protection n'est pas un vêtement électro-isolant (il ne remplit pas les exigences d'EN 50286-1999)

L'efficacité complète de la protection n'est donnée que si tout le corps est couvert. Il faut donc porter et utiliser d'autres accessoires protecteurs (gants protecteurs, casque, bottes etc.). Le vêtement de protection doit être porté fermé.

Si le vêtement de protection et les autres vêtements portés avec lui sont sales, cela peut diminuer la protection.

Il ne faut pas porter de vêtements comme chemises, maillots ou sous-vêtements en polyamide, polyester ou fibres acryliques, qui fondent sous l'effet de l'arc électrique.

Le vêtement de protection doit être vérifié, avant d'être utilisé, par celui qui le porte quant aux dommages qui pourraient entraver sa fonction protectrice, par exemple trous, fentes, salissures dues aux combustibles et liquides inflammables, coutures et fermetures défectueuses. En cas d'apparition de dommages ne pouvant pas être réparés, il faut échanger le vêtement.

Les modifications arbitraires apportées au vêtement de protection sont interdites pour des raisons de sécurité. Les réparations doivent être effectuées en tenant impérativement compte des indications du fabricant.



1243400000000

ZERTIFIZIERUNGSSTELLE:

Organisme de certification

Punto di certificazione

Certification authority

ARTIKELNUMMER:

N° d'article

N. articolo

Article number

HERSTELLER:

Fabricant

Produttore

Manufacturer

workfashion.com ag

Frauentalstrasse 3

CH-6332 Hagendorn

(Schweiz)

Tel. +41 41 784 84 84

contact@workfashion.com

www.workfashion.com

